

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	41 544 492	51 293 829
Obligations et valeurs assimilées		38 519 938	48 329 065
Titres OPCVM		3 024 554	2 964 764
Placements monétaires et disponibilités		21 521 312	5 693 601
Placements monétaires	5	10 012 314	1 741 061
Disponibilités		11 508 998	3 952 540
Créances d'exploitation	6	69 093	2 568 626
TOTAL ACTIF		63 134 897	59 556 056
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	136 258	152 357
Autres créditeurs divers	8	5 548	5 431
TOTAL PASSIF		141 806	157 788
ACTIF NET			
Capital	9	60 272 819	57 256 601
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		211	370
Sommes distribuables de l'exercice		2 720 061	2 141 297
ACTIF NET		62 993 091	59 398 268
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		63 134 897	59 556 056

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 244 490	3 057 268
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 210 132	2 936 876
Revenus des titres OPCVM		34 358	120 392
Revenus des placements monétaires	11	186 821	288 527
Revenus des prises en pension		697 335	549 292
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 128 646	3 895 087
Intérêts des mises en pensions		-	(9 691)
Charges de gestion des placements	12	(515 995)	(741 418)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 612 651	3 143 978
Autres charges	13	(81 132)	(118 456)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 531 519	3 025 522
Régularisation du résultat d'exploitation		188 542	(884 225)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 720 061	2 141 297
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(188 542)	884 225
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(825 086)	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 090 653	(334 735)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 797 086	3 307 775

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 797 086</u>	<u>3 307 775</u>
Résultat d'exploitation	2 531 519	3 025 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(825 086)	616 988
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 090 653	(334 735)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2 140 356)</u>	<u>(2 433 381)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 938 093</u>	<u>(27 106 313)</u>
Souscriptions		
- Capital	181 687 202	312 407 844
- Régularisation des sommes non distribuables	469 655	465 032
- Régularisation des sommes distribuables	6 668 902	10 819 945
Rachats		
- Capital	(178 959 057)	(337 675 502)
- Régularisation des sommes non distribuables	(447 149)	(551 178)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 481 460)	(12 572 454)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 594 823</u>	<u>(26 231 919)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	59 398 268	85 630 187
En fin de l'exercice	62 993 091	59 398 268
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	560 153	808 201
En fin de l'exercice	586 843	560 153
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,342</u>	<u>106,039</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,83%</u>	<u>3,94%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent,

au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 41.544.492 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
-	Obligations et valeurs assimilées		37 158 009	38 519 938	61,15%
	Obligation de sociétés		17 398 709	18 009 186	28,59%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	600 000	620 705	0,99%
TN0003400348	AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	133 185	134 758	0,21%
TN0003400355	AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	399 642	406 396	0,65%
TN0003400355	AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	399 420	406 275	0,64%
TN0003400405	AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	1 598 924	1 633 999	2,59%
TN0003400405	AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	199 865	204 247	0,32%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	176	18 341	19 036	0,03%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	20	2 084	2 163	0,00%
TN0003600483	ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	187 500	195 012	0,31%
TN0003600574	ATB SUB 2009 B1	5 000	100 000	102 824	0,16%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	466 575	480 259	0,76%
TN0004700654	ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	100 000	105 264	0,17%
TN0004700654	ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	100 000	105 264	0,17%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	200 000	209 984	0,33%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	100 000	104 992	0,17%

TN0004700720	ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	100 000	105 112	0,17%
TN0004700746	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	300 000	315 944	0,50%
TN0004700712	ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	600 000	608 004	0,97%
TN0006610414	ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	50 000	51 368	0,08%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	5 000	500 000	522 443	0,83%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	5 000	500 000	522 445	0,83%
TN0001901032	BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	200 000	209 768	0,33%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	2 342	97 896	102 422	0,16%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	12 658	506 320	537 505	0,85%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	13 500	1 350 000	1 372 226	2,18%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	660 000	668 976	1,06%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	300 000	313 397	0,50%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 000 000	1 044 656	1,66%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	250 000	261 164	0,41%
TN0007310360	HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	20 000	21 118	0,03%
TN0007310410	HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	60 000	61 806	0,10%
TN0007310428	HL 2017-3 8% A TF	326	6 315	6 884	0,01%
TN0007310428	HL 2017-3 8% A TF	2 500	50 000	52 981	0,08%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	150 000	159 222	0,25%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	4 870	198 838	210 134	0,33%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	8 000	326 400	346 415	0,55%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	2 130	86 904	92 234	0,15%
TN0007310469	HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	296 000	308 468	0,49%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	10 500	1 039 500	1 101 861	1,75%
TN0005260153	MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	200 000	206 368	0,33%
TN0002601011	STB 2008/1	30 000	1 320 000	1 378 107	2,19%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	750 000	783 856	1,24%
TN0002101897	TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	100 000	105 148	0,17%
TN0002101939	TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	100 000	105 264	0,17%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	1 000 000	1 015 784	1,61%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	675 000	686 928	1,09%

	Emprunts national		13 150 000	13 434 618	21,33%
TN0008000515	EMPNAT 2014/CAT/C/2	10 000	250 000	256 784	0,41%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 269 568	19,48%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 266	1,44%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 076 134	11,23%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 044 986	3,25%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 031 148	7,99%
	Titres OPCVM		2 739 976	3 024 554	4,80%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	1 175	120 005	128 008	0,20%
TNF4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	9 300	1 228 394	1 232 399	1,96%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	61 767	0,10%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	384 863	0,61%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	146 353	0,23%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	143 333	0,23%
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUNDS	72 914	754 519	927 831	1,47%
	TOTAL		39 897 985	41 544 492	65,95%
	Pourcentage par rapport au total actifs				65,80%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	48 690 925	1 305 964	1 296 940	51 293 829	(334 735)
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	9 513 133			9 513 133	
Emprunt national	15 200 000			15 200 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	42 766 663			42 766 663	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(8 596 141)			(8 596 141)	(941)
Emprunt national	(2 425 000)			(2 425 000)	3
Bons du trésor assimilables	(22 473 330)			(22 473 330)	984 950
Titres OPCVM	(42 778 265)			(42 778 265)	106 641
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			(896 476)	(896 476)	
Titres OPCVM			71 390	71 390	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(131 311)		(131 311)	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	39 897 985	1 174 653	471 854	41 544 492	1 090 653

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 10.012.314 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif net
	<u>Billets de trésorerie non avalisés</u>		1 486 188	1 489 641	2,36%
TNWQ12E7ZEU1	BT AETECH au 31/01/2023 (au taux de 10,48%)	40 jours	1 486 188	1 489 641	2,36%
	<u>Certificats de dépôt</u>		2 495 416	2 497 158	3,96%
TN8DOXRB09H2	Certificat de dépôt Amen BANK au 06/01/2023 (au taux de 8,27%)	10 jours	1 497 250	1 498 625	2,38%
TN7LG8WGKFR2	Certificat de dépôt Amen BANK au 09/01/2023 (au taux de 8,27%)	10 jours	998 166	998 533	1,59%
	<u>Comptes à terme</u>		510 000	520 723	0,83%
	Placement BTL au 16/02/2023 (au TMM)	360 jours	100 000	104 667	0,17%
	Placement BTL au 25/08/2023 (au TMM)	365 jours	260 000	265 244	0,42%
	Placement BTL au 23/11/2023 (au TMM)	360 jours	150 000	150 812	0,24%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		5 500 000	5 504 792	8,74%
	Pension Livrée ATB au 02/01/2023 (au taux de 8,27%)	5 jours	5 500 000	5 504 792	8,74%
TOTAL			9 991 604	10 012 314	15,89%
Pourcentage par rapport au total des actifs					15,86%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 69.093, contre un solde de D : 2.568.626, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	55 567	30 856
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	8 000	11 900
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	2 520 344
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (*)	(200 000)	(200 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	69 093	2 568 626

(*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 136.258, contre D : 152.357, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	136 258	152 357
Total	136 258	152 357

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 5.548, contre D : 5.431, au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	5 548	5 431
Total	5 548	5 431

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	57 256 601
Nombre de titres	560 153
Nombre d'actionnaires	1 744

Souscriptions réalisées

Montant	181 687 202
Nombre de titres émis	1 777 483
Nombre d'actionnaires nouveaux	81

Rachats effectués

Montant	(178 959 057)
Nombre de titres rachetés	(1 750 793)
Nombre d'actionnaires sortants	(267)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(825 086)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 090 653
Régularisation des sommes non distribuables	22 506

Capital au 31-12-2022

Montant	60 272 819
Nombre de titres	586 843
Nombre d'actionnaires	1 558

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.244.490, contre D : 3.057.268 au 31 décembre 2021 se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations</u>	<u>866 800</u>	<u>1 201 653</u>
- Intérêts	866 800	1 201 653
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 343 332</u>	<u>1 735 223</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 343 332	1 735 223
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>34 358</u>	<u>120 392</u>
- Dividendes	34 358	120 392
TOTAL	2 244 490	3 057 268

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 186.821, contre D : 288.527 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des billets de trésorerie	116 319	43 812
Intérêts des comptes à terme	18 583	81 195
Intérêts des dépôts à vue	44 836	87 493
Intérêts des certificats de dépôt	7 083	76 027
TOTAL	186 821	288 527

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 515.995, contre D : 741.418 au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération de gestionnaire	515 995	741 418
TOTAL	515 995	741 418

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à D : 81.132, contre D : 118.456 au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Redevance du CMF	57 815	83 072
Services bancaires et assimilés	293	5 336
Commission sur pensions livrées (*)	22 824	29 848
Autres	200	200
TOTAL	81 132	118 456

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14: Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,331	6,954	6,013	7,718	6,492
Charges de gestion des placements	(0,879)	(1,324)	(1,102)	(1,351)	(1,146)
Intérêts des mises en pensions	0,000	(0,017)	0,000	(0,003)	(0,004)
Revenus net des placements	4,452	5,613	4,911	6,364	5,342
Autres charges	(0,138)	(0,211)	(0,131)	(0,152)	(0,129)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,314	5,401	4,780	6,212	5,214
Régularisation du résultat d'exploitation	0,321	(1,579)	(0,695)	(1,887)	(0,940)
Sommes distribuables de l'exercice	4,635	3,823	4,086	4,325	4,274
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,406)	1,101	0,091	0,379	(0,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,859	(0,598)	0,169	(0,149)	0,076
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,453	0,504	0,260	0,230	0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,766	5,905	5,041	6,442	5,275
Résultat non distribuable de l'exercice	0,453	0,504	0,260	0,230	0,062
Régularisation du résultat non distribuable	0,038	(0,154)	(0,038)	(0,060)	(0,013)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,491	0,350	0,223	0,170	0,048
Distribution de dividendes	3,823	4,085	4,325	4,274	3,664
Valeur liquidative	107,342	106,039	105,952	105,968	105,747
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,82%	1,25%	1,04%	1,28%	1,09%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,20%	0,12%	0,14%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,34%	3,61%	3,86%	4,09%	4,05%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 63.134.897, un actif net de D : 62.993.091 et un bénéfice de D : 2.797.086.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 09 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE